



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/2003/9  
8 mai 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS,  
FRANÇAIS ET RUSSE

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers  
intéressant les transports

(Cent-quatrième session, 17-20 juin 2003,  
point 7 b) iv) de l'ordre du jour)

**CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL  
DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DES CARNETS TIR  
(CONVENTION TIR DE 1975) <sup>\*/</sup>**

**Révision de la Convention**

**Projet d'amendement relatif à l'introduction d'un système de contrôle des Carnets TIR**

**Informations disponibles dans la base de données de l'IRU - CUTE Wise**

**Transmis par l'Union internationale des transports routiers (IRU)**

Note : Le secrétariat reproduit ci-après une communication transmise par l'Union internationale des transports routiers (IRU).

\* \* \*

---

<sup>\*/</sup> Le présent document a été soumis par la Division des transports après la date limite officielle en raison du manque de disponibilité du personnel.

1. Lors de sa cent troisième session, le Groupe de travail a demandé à l'Union internationale des transports routiers (IRU) de préparer un document comportant une vue d'ensemble des informations disponibles dans les bases de données l'Union internationale des transports routiers (IRU) des Carnets TIR, utiles pour les autorités douanières.

2. La Recommandation du 20 octobre 1995, adoptée par le Comité de gestion de la Convention TIR de 1975, demandait à l'Union internationale des transports routiers (IRU) de permettre aux autorités douanières d'avoir accès à la base de données des Carnets TIR.

3. La Recommandation a été amendée à trois reprises depuis son adoption, notamment les :

- 26 février 1999, en introduisant une informations supplémentaire, le numéro de page, que les autorités douanières doivent transmettre;
- 25 février 2000 en introduisant la procédure de réconciliation;
- 25 octobre 2002 en modifiant la terminologie conformément à la Phase II de la révision de la Convention TIR.

4. En réponse à la Recommandation, l'Union internationale des transports routiers (IRU) a immédiatement développé une application appelée CUTE-Wise, qui permet aux autorités douanières de faire une recherche sur un Carnet TIR. L'Union internationale des transports routiers (IRU) ne s'est toutefois pas contentée de fournir les seules informations demandées par la Recommandation, notamment celles relatives à la fin de l'opération TIR au bureau de douane de destination.

5. L'Union internationale des transports routiers (IRU) a, en fait, donné accès à des informations supplémentaires permettant aux autorités douanières de déterminer le statut de chaque Carnet TIR et, en particulier, de télécharger les listes de Carnets TIR enregistrés comme invalides par l'Union internationale des transports routiers (IRU), afin de transmettre ces informations à tous les bureaux de douanes concernés. L'Annexe contient un tableau indiquant, dans la colonne de gauche, la liste des informations actuellement disponibles dans l'application CUTE-Wise, qui constitue le premier élément d'un instrument de gestion du risque pour les autorités douanières et les associations. Aujourd'hui, cet instrument est déjà utilisé par 596 bureaux de douanes et associations.

6. En outre, pour répondre à la demande des autorités douanières d'accéder facilement à cette application sans être gênées par des écrans de sécurité, l'Union internationale des transports routiers (IRU) a développé et mise en oeuvre une nouvelle version de CUTE-Wise qui facilite l'accès grâce à une application Internet conviviale.

7. L'objectif de l'Union internationale des transports routiers (IRU) est de fournir des informations exactes en temps réel, c'est-à-dire des informations mises à jour régulièrement, accessibles par CUTE-Wise et susceptibles de servir à toutes les parties. Pour réaliser cet objectif, l'Union internationale des transports routiers (IRU) devra améliorer ses instruments techniques actuels et, en même temps, perfectionner l'application CUTE-Wise existante, en adaptant son architecture de façon à répondre aux nouvelles exigences éventuelles définies par le WP.30. La question du temps réel et la mise en oeuvre de la nouvelle version de l'application CUTE-Wise pourraient devenir effectives dans les 18 mois à venir.

8. La base de données de l'Union internationale des transports routiers (IRU), qui n'est pour le moment pas disponible par le biais de CUTE-Wise, contient des informations supplémentaires. Ces informations figurent dans la colonne de droite du tableau de l'Annexe.

9. L'accès à des informations supplémentaires pourrait être envisagé durant ce même laps de temps.

10. Enfin, l'Union internationale des transports routiers (IRU) pense à d'autres informations qui pourraient être données par les autorités douanières et s'avérer utiles à tous.

---

## ANNEXE

<b>LISTE DES INFORMATIONS DISPONIBLES DANS CUTE-WISE</b>	<b>LISTE DES AUTRES INFORMATIONS FIGURANT DANS LES BASES DE DONNEES IRU QUI POURRAIENT ÊTRE MISES À DISPOSITION</b>
Numéro du Carnet TIR	Date d'émission du Carnet TIR par l'IRU à l'association
Code Alpha 3 ISO du pays d'émission	Date d'émission du Carnet TIR par l'association au titulaire
Nom du pays d'émission	Numéro du titulaire qui a reçu le Carnet TIR (pas un seul numéro comme la liste de la CEE-ONU)
Nom de l'Association émettrice (abréviation)	Date de validité du Carnet TIR
Nombre de Pages du Carnet TIR	Langue du manifeste (27 langues)
Statut du Carnet TIR : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'IRU n'a pas encore émis le Carnet TIR</li> <li>- Le Carnet TIR est en circulation</li> <li>- Le Carnet TIR a été retourné à l'IRU</li> <li>- Carnet TIR invalide</li> <li>- Aucune information disponible</li> </ul>	
Numéro d'enregistrement de fin d'opération douanière et informations correspondantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pays</li> <li>- Nom ou numéro du bureau de douane</li> <li>- Date d'inscription au registre douanier</li> <li>- Numéro d'inscription au registre douanier</li> <li>- Numéro de référence selon le certificat de fin de l'opération</li> <li>- Date selon le certificat de fin de l'opération</li> <li>- Fin partielle ou totale de l'opération</li> <li>- Numéro de page</li> <li>- Fin de l'opération certifiée avec ou sans réserves</li> <li>- Nombre de colis</li> <li>- Commentaire des douanes</li> <li>- Date de la donnée disponible à l'IRU</li> </ul>	

## Détails sur les Carnets TIR invalides

- Carnet TIR utilisé ou non utilisé
- Carnet TIR dont la validité a expiré ou n'a pas expiré
- Date d'expiration
- Nom du titulaire
- Commentaires de l'IRU
- Listes des Carnets TIR invalides à télécharger :
  - Liste globale des Carnets TIR invalides
  - Carnets TIR invalides non utilisés dans le délai d'expiration avant d'avoir été délivrés à un titulaire de Carnet TIR
  - Carnets TIR non utilisés dans le délai d'expiration après avoir été délivrés à un titulaire de carnet TIR
- Listes à télécharger disponibles dans différentes :
  - formes (Texte, Unicode, Excel, HTML)
  - langues (allemand, anglais, français)
- Listes à télécharger avec les informations suivantes :
  - Numéro du Carnet TIR
  - Carnet TIR utilisé ou non utilisé
  - Nombre de pages
  - Date d'expiration
  - Pays d'émission
  - Code de l'association émettrice
  - Nom de l'association émettrice
  - Nom du titulaire du Carnet TIR